

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,  
IBARBOURE, KORDIAN

**EXCUSÉS** : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

**POUVOIRS** : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à  
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

### O/J N° 18 – ORCHESTRE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MUSIKENE – CONCERT MOZART & SAINT SAENS, ŒUVRES DE JEUNESSE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la saison musicale 2024-2025 de l'Orchestre du Pays Basque – Iparraldeko Orkestra, en collaboration avec Musikene, il est établi un protocole d'accord entre les partenaires pour la programmation concertée du concert de l'Orchestre qui s'est tenu le lundi 14 avril 2025 à l'auditorium de Musikene.

La présente convention vient fixer les termes de cette collaboration mentionnant ainsi :

- L'organisation générale de la série d'orchestre ;
- La répartition des engagements techniques, humains, artistiques et financiers des partenaires pour ce concert ;
- La refacturation à la Régie Autonome des frais engagés par Musikene pour un montant global de **8 817.24 €** répartis comme suit :
  - 5700.66 € pour la performance artistique des 7 étudiants
  - 2316.58 € pour les VHR liés à la mobilisation des 7 étudiants
  - 800 € pour la location de l'auditorium

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Anton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le



ID : 064-200087567-20250701-CA20250701\_18-DE

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention entre la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel et Musikene.

DONT ACTE